Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 059-215902925-20250520-DELIB20250311-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VILLE D'HAVELUY

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de séance : 20 MAI 2025

Date de convocation : 15 MAI 2025
Date d'affichage : 15 MAI 2025

Nombre de conseillers :
En exercice : 21
Présents : 16
Votants : 20

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. **RYCKELYNCK J.P.,** Maire + **PERTOLDI C.**, 1ère Adjointe + **MURCIA B.**, 2ème Adjoint, + **MAYEUX M.**, 3ème Adjointe + **FERAHTIA A.**, 4ème Adjoint + **DHAUSSY L.,** 5ème Adjointe + **LEBBADER D.,** 6ème Adjoint + **CARLIER N.** + **GIRARD J.C** + **PLANTIN M.F.** + **CLOSSE E.** + **GLORIA D.** + **BUONGIORNO G.** + **KRYSZTOF J.** + **CHATELLAIN J.** + **DELBECQ D.**

EXCUSES : MM. **LEFEBVRE B.** qui donne pouvoir à MURCIA B. + **PERNAK C.** qui donne pouvoir à LEBBADER D. + **CASABIANCA M.** qui donne pouvoir à MAYEUX M. + **BOCQUILLION R.** qui donne pouvoir à PERTOLDI C. + **GARCIA M.**

ABSENTS : MM. /

Secrétaire de séance : Mme MAYEUX M.

Délibération N° 2025-03-11

OBJET

Accueils de Loisirs Sans Hébergement
Recrutement du personnel d'encadrement

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 059-215902925-20250520-DELIB20250311-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUN

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article N° L332-23 2°,

Considérant la réglementation en matière d'encadrement des accueils collectifs de mineurs,

Considérant que l'organisation des accueils de loisirs sans hébergement est assurée par les services municipaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 voix « POUR »),

DECIDE la création, à chaque ouverture d'ALSH, des emplois définis ci-après (correspondant à un effectif maximum par période) :
- 10 animateurs stagiaires BAFA
- 10 animateurs diplômés BAFA
- 2 directeurs adjoints
- 1 directeur.

DIT que ces postes sont à temps complet et répondent à un besoin saisonnier.

FIXE la rémunération de ces personnels comme suit :

Fonction		Rémunération par référence au grade de	Indice Brut de rémunération
Animateur stagiaire BAFA	Sans encadrement de séjour ou de mini-camp	Adjoint d'animation territorial – 1er échelon	367
	Avec encadrement d'un séjour ou d'un mini-camp durant la période	Adjoint d'animation territorial – 9ème échelon	401
Animateur diplômé BAFA	Sans encadrement de séjour ou mini-camp	Adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe – 7ème échelon	416
	Avec encadrement d'un séjour ou un mini-camp durant la période	Adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe – 9ème échelon	446
Directeur adjoint		Animateur territorial principal de 2ère classe – 5ème échelon	458
Directeur		Animateur territorial principal de 2ère classe – 6ème échelon	480

DIT qu'une indemnité de 10% sera versée en sus de la rémunération au titre des congés payés.

DIT que les personnels de direction (directeur adjoint et directeur) qui seront amenés à utiliser leur véhicule personnel pour des raisons de service, seront indemnisés selon les barèmes en vigueur dans la fonction publique territoriale.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 059-215902925-20250520-DELIB20250311-DE

DIT que la présente délibération remplace celle du 5 octobre 2021 N°2021-

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,

MAIRIE D'HAVELUY 59255 NORD

Mariette MAYEUX

Jean-Paul RYCKELYNCK

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture le 26/05/2025
Publiée ou notifiée le 27/05/2025
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME
Le Maire.

MAIRIE D'HAVELUY 59255 NORD